

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.12.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 12.07.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit:** propane-2-ol

· **Identification chimique:**

alcool isopropylique

2-propanol

isopropanol

propan-2-ol

· **Code du produit:** 1626

· **No CAS:**

67-63-0

· **Numéro CE:**

200-661-7

· **Numéro index:**

603-117-00-0

· **Numéro d'enregistrement** 01-2119457558-25-XXXX

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Réservé aux utilisateurs professionnels

· **Étape du cycle de vie**

IS Utilisation sur sites industriels

M Fabrication

F Formulation ou emballage

PW Utilisation étendue par les travailleurs professionnels

· **Secteur d'utilisation**

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU9 Fabrication de substances chimiques fines

SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

SU24 Recherche et développement scientifiques

· **Catégorie du produit**

PC19 Intermédiaire

PC20 Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation

PC21 Substances chimiques de laboratoire

PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau

· **Catégorie de processus**

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC5 Mélange dans des processus par lots

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.12.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 12.07.2023

Nom du produit: propane-2-ol

(suite de la page 1)

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

· **Catégorie de rejet dans l'environnement**

ERC1 Fabrication de la substance

ERC2 Formulation dans un mélange

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

ERC6a Utilisation d'un intermédiaire

ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

· **Emploi de la substance / de la préparation**

Chimiques pour la recherche, le développement, la fabrication, produit chimique de laboratoire pour analyse.

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur:**

Biosolve Chimie

20 Rue Roger Husson, 57260 Dieuze, France

Tel: +33 3 878 675 80/81/82/83/84/85

Email: info@biosolvechimie.com

Biosolve B.V.

Leenderweg 78, 5555 CE Valkenswaard, the Netherlands.

Tel: +31-(0)40-2071300

Fax: +31-(0)40-2048537

Email: info@biosolve-chemicals.com

· **Service chargé des renseignements:** Département de la sécurité du produit.

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Centres Antipoison et de Toxicovigilance, Tel.:

ANGERS 02 41 48 21 21

BORDEAUX 05 56 96 40 80

LILLE 0800 59 59 59

LYON 04 72 11 69 11

MARSEILLE 04 91 75 25 25

NANCY 03 83 22 50 50

PARIS 01 40 05 48 48

STRASBOURG 03 88 37 37 37

TOULOUSE 05 61 77 74 47

Pour les numéros de téléphone d'urgence des centres antipoison en Europe, se il vous plaît utiliser ce lien:
<http://www.eapcct.org/>

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.12.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 12.07.2023

Nom du produit: propane-2-ol

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS02



GHS07

- Mention d'avertissement Danger
- Mentions de danger
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- 2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds ou de formaldéhydes.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.12.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 12.07.2023

Nom du produit: propane-2-ol

(suite de la page 3)

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

*** RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

- **3.1 Substances**
- **No CAS Désignation**
CAS: 67-63-0 propane-2-ol
- **Code(s) d'identification**
- **Numéro CE:** 200-661-7
- **Numéro index:** 603-117-00-0

*** RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

*** RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs, brouillards ou de gaz. Assurer une ventilation adéquate.
Retirer toutes les sources d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui se accumulent en
former des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent se accumuler dans les zones basses.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.12.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 12.07.2023

Nom du produit: propane-2-ol

(suite de la page 4)

Pour une protection individuel, voir section 8.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Éviter l'inhalation de vapeur ou de brouillard.

Tenir à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir loin des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit frais.

· Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

VLEP Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm

· DNEL

67-63-0

Travailleurs Inhalation Long terme - effets systémiques 500 mg/m³

Travailleurs Contact avec la peau Long terme - effets systémiques 888mg / kg PC / j

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.12.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 12.07.2023

Nom du produit: propane-2-ol

(suite de la page 5)

Consommateurs Inhalation Long terme - effets systémiques 89 mg/m³
 Consommateurs Contact avec la peau Long terme - effets systémiques 319mg / kg PC / j
 Consommateurs Ingestion Long terme - effets systémiques 26mg / kg PC / j

· PNEC

67-63-0
 Sol 28 mg/kg
 Eau de mer 140,9 mg/l
 Eau douce 140,9 mg/l
 Sédiment marin 552 mg/kg
 Sédiment d'eau douce 552 mg/kg

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
 Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
 Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 Éviter tout contact avec les yeux.
 Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
- **Protection des mains:**

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
 Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
 Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- **État physique** Liquide
- **Couleur:** Transparent

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.12.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 12.07.2023

Nom du produit: propane-2-ol

(suite de la page 6)

· Odeur:	Genre alcool
· Seuil olfactif:	Pas de données disponibles
· Point de fusion/point de congélation:	-89,5 °C
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	82 °C
· Inflammabilité	Facilement inflammable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	2 Vol %
· Supérieure:	12 Vol %
· Point d'éclair	13 °C
· Température d'auto-inflammation	425 °C
· Température de décomposition:	Pas de données disponibles
· pH	Pas de données disponibles
· Viscosité:	
· Dynamique à 20 °C:	2,43 mPas
· Solubilité	
· l'eau à 20 °C:	1.000 g/l
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Pas de données disponibles
· Pression de vapeur à 20 °C:	43 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,79 g/cm ³
· Densité relative	Pas de données disponibles
· Densité de vapeur:	Pas de données disponibles

· 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Pas de données disponibles
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Masse moléculaire	60 g/mol
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Pas de données disponibles

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.12.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 12.07.2023

Nom du produit: propane-2-ol

(suite de la page 7)

- **Matières solides pyrophoriques** néant
- **Matières et mélanges auto-échauffants** néant
- **Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau** néant
- **Liquides comburants** néant
- **Matières solides comburantes** néant
- **Peroxydes organiques** néant
- **Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux** néant
- **Explosibles désensibilisés** néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Oral	LD50	5.045 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	12.800 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	30 mg/l (rat)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.12.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 12.07.2023

Nom du produit: propane-2-ol

(suite de la page 8)

- 11.2 Informations sur les autres dangers
- Propriétés perturbant le système endocrinien la substance n'est pas comprise

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- 12.7 Autres effets néfastes
- Autres indications écologiques:
- Indications générales:
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

HP3	Inflammable
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- ADR, IMDG, IATA UN1219
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- ADR UN1219 ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)

(suite page 10)



Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.12.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 12.07.2023

Nom du produit: propane-2-ol

(suite de la page 9)

· IMDG, IATA	ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL)
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	
	
· Classe	3 (F1) Liquides inflammables.
· Étiquette	3
· IMDG, IATA	
	
· Class	3 Liquides inflammables.
· Label	3
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	II
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	33
· No EMS:	F-E,S-D
· Stowage Category	B
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.12.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 12.07.2023

Nom du produit: propane-2-ol

(suite de la page 10)

· **Excepted quantities (EQ)**

Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I la substance n'est pas comprise

· Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 40

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

la substance n'est pas comprise

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

la substance n'est pas comprise

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

la substance n'est pas comprise

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues la substance n'est pas comprise

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

la substance n'est pas comprise

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Service établissant la fiche technique:** Product safety department

· **Contact:**

Austria German Vergiftungsinformationszentrale 01 406 43 43 <http://www.goeg.at/de/VIZ>

Belgium French Centre antipoison 070 245 245 <http://www.centreatipoisons.be>

Dutch Antigif centrum 070 245 245 <http://www.antigifcentrum.be>

German Giftinformationszentrum 070 245 245 <http://www.poissoncentre.be>

Bulgaria* Bulgarian Токсикологични центрове 02 9154 411 <https://pirogov.eu/bg>

Croatia* Croatian Centar za kontrolu otrovanja +385 1 2348 342 <https://www.imi.hr/en/jedinica/poison-control-centre>

Czech Rep Czech Toxikologické informační středisko +420 224 91 92 93; +420 224 91 54 02 <http://www.tis-cz.cz>

Denmark Danish Giftlinien +45 8212 1212 <https://www.bispebjerghospital.dk/giftlinien>

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.12.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 12.07.2023

Nom du produit: propane-2-ol

(suite de la page 11)

Estonia Estonian Mürgistusteabekeskus 16662; +372 7943 794 <https://www.16662.ee>
Finland Finnish Myrkytystietokeskus 0800 147 111; +358 9 471 977 <http://www.hus.fi/sairaanhoito/sairaanhoitopalvelut/myrkytystietokeskus/Sivut/default.aspx>
France French Angers +33 2 41 48 21 21 <http://www.centres-antipoison.net/angers/index.html>
Bordeaux +33 5 56 96 40 80 <http://www.centres-antipoison.net/bordeaux/index.html>
Lille +33 0800 59 59 59 <http://www.centres-antipoison.net/lille/index.html>
Lyon +33 4 72 11 69 11 <http://www.centres-antipoison.net/lyon/index.html>
Marseille +33 4 91 75 25 25 <http://www.centres-antipoison.net/marseille/index.html>
Nancy +33 3 83 22 50 50 <http://www.centres-antipoison.net/nancy/index.html>
Paris +33 1 40 05 48 48 <http://www.centres-antipoison.net/paris/index.html>
Strasbourg +33 3 88 37 37 37 <http://www.centres-antipoison.net/strasbourg/index.html>
Toulouse +33 5 61 77 74 47 <http://www.centres-antipoison.net/toulouse/index.html>
Germany German Berlin +49 30 19240 <https://giftnotruf.charite.de>
Bonn +49 228 19240 <http://www.gizbonn.de/index.php?id=272>
Erfurt +49 361 730730 <https://www.ggiz-erfurt.de/home.html>
Freiburg +49 761 19240 <https://www.uniklinik-freiburg.de/giftberatung.html>
Göttingen +49 551 19240 <https://www.giz-nord.de/cms/index.php>
Homburg/Saar +49 6841 19240 http://www.uniklinikumsaarland.de/de/einrichtungen/kliniken_institute/kinder_und_jugendmedizin/informations_und_behandlungszentrum_fuer_vergiftungen_des_saarlandes
Mainz +49 6131 19240 <http://www.giftinfo.uni-mainz.de/index.php?id=24807>
München +49 89 19240 <http://www.toxinfo.med.tum.de>
Greece Greek κέντρο δηλητηριάσεων +30 213 200 9000 <http://www.aglaiakyriakou.gr/>; <http://0317.syzefxis.gov.gr>
Hungary Hungarian Egészségügyi Toxikológiai Tájékoztató Szolgálat +36 6 80 20 11 99; +36 06 1 476 6464 <http://www.okbi.hu/page.php?trid=1&dz=103>
Italy Italian Bergamo +39 800 88 33 00 http://www.asst-pg23.it/section/259/Tossicologia_-_Centro_antiveneni
Firenze +39 55 794 78 19 <http://www.antiveneni.altervista.org>
Milano +39 2 661 01 029 <http://www.centroantiveneni.org>
Pavia +39 382 244 44 <http://www-3.unipv.it/reumatologia-tossicologia/cav>
Napoli +39 81 747 28 70
Foggia +39 881 732 326
Roma +39 6 685 93 726 / +39 6 499 78 000 / +39 6 305 43 43 <http://www.corso-primo-soccorso-roma.it/centri/antiveneno-lazio.html>
Ireland English Poisons information Centre of Ireland +353 1 809 21 66 <http://www.poisons.ie/Public>
Latvia Latvian Saindēšanās informācijas centri +371 670 00 610 <https://www.aslimnica.lv/lv>*
Russian Латвия +371 67000610 <https://www.aslimnica.lv/lv>
Lithuania Lithuanian Apsinuodijimų informacijos biuras + 370 5 236 20 52 <http://www.apsinuodijau.lt>
Luxembourg German Giftinformationszentrum +49 800 255 00 <http://www.poisoncentre.be>
French Centre antipoison +352 800 255 00 <http://www.centreatipoisons.be>
Netherlands Dutch 31 (0)88 755 8 <https://www.productnotificatie.nl>
Norway Norwegian Giftinformasjonen +47 22 59 13 00 <https://helsenorge.no/Giftinformasjon>
Poland Polish Kraków +48 12 411 99 99 <http://www.oit.cm.uj.edu.pl>
Gdansk +48 58 682 04 04 <http://www.pctox.pl/news.php>
Poznań +48 61 847 69 46 <http://www.raszeja.poznan.pl/oddzialy/oddzialtoksykologiczny>
Warszawa +48 607 218 174 okzit@burdpi.pol.pl
Portugal Portuguese Centro de Informação Antivenenos +351 808 250 143 <http://www.inem.pt>

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.12.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 12.07.2023

Nom du produit: propane-2-ol

(suite de la page 12)

Romania Romanian CNMRMC +40 213 183 606 infotox@insp.gov.ro

Spitalul Clinic de Urgenta Bucuresti +40 215 992 300 int. 291
spital@urgentaflorasca.ro

secretariat@spitjudms.ro

Spitalul Clinic Judetean de Urgenta Targu Mures +40 265.212.111

Russia Russian Горячая линия Министерства здравоохранения +7 495 628 4453; +7 495 627 2944
http://rospotrebnadzor.ru

Serbia Serbian Nacionalni centar za kontrolu trovanja +381 11 3608 440 http://www.vma.mod.gov.rs/sr-lat/specijalnosti/centri/nacionalni-centar-za-kontrolu-trovanja

Slovak Rep Slovak Národné toxikologické informačné centrum +421 2 5477 4166 http://www.ntic.sk

Spain Spanish Servicio de Información Toxicológica +34 91 562 04 20 https://www.administraciondejusticia.gob.es/paj/publico/ciudadano/informacion_institucional/organismos/instituto_nacional_de_toxicologia_y_ciencias_fo/renses/servicios/info_toxicologica/que_es_sit/ut/p/c5/04_SB8K8xLLM9MSSzPy8xBz9CP0os3g_A1cjCydDRwMDUwNLA08nwwAvM0czA_8gM6B8pFm8maeqrWdQsImJcaiLiYGncViYa4CHR4GBiQExugIwAEdCusNBrSwpwsLUACKPy3WuRvjlg83wy5sQ0G8CtR-P__w88nNT9QtYQyMMMMj0zA9IVFQH Y1814/dl3/d3/L2dJQSEvUU3QS9ZQnZ3LzZfTjBFMjhCMUEwMDUwOTBJQjFWSjZBNjBPTjA/?itemId=45381

Sweden Swedish Giftinformationscentralen +46 10 456 6700 https://giftinformation.se

Switzerland German Giftinformationszentrum 145 http://toxinfo.ch

French Centre antipoison 145 http://toxinfo.ch

Italian Centro Antiveleni 145 http://toxinfo.ch

United Kingdom English NHS Helpline 111 NHS Helpline - England and Wales: http://www.nhs.uk/NHSEngland/AboutNHSservices/Emergencyandurgentcareservices/Pages/NHS-111.aspx

· **Date de la version précédente:** 28.12.2021

· **Numéro de la version précédente:** 4

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.12.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 12.07.2023

Nom du produit: propane-2-ol

(suite de la page 13)

Annexe: Scénario d'exposition

· **Désignation brève du scénario d'exposition**

· **Secteur d'utilisation**

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU9 Fabrication de substances chimiques fines

SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

SU24 Recherche et développement scientifiques

· **Catégorie du produit**

PC19 Intermédiaire

PC20 Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation

PC21 Substances chimiques de laboratoire

PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau

· **Catégorie du procédé**

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC5 Mélange dans des processus par lots

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

· **Catégorie de rejet dans l'environnement**

ERC1 Fabrication de la substance

ERC2 Formulation dans un mélange

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

ERC6a Utilisation d'un intermédiaire

ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

· **Remarques**

Le produit n'est pas destiné à une utilisation industrielle.

Le produit est destiné à une utilisation professionnelle.

(suite page 15)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.12.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 12.07.2023

Nom du produit: propane-2-ol

(suite de la page 14)

· **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**
67-63-0

1. Utilisé comme produit chimique intermédiaire

Groupes d'utilisateurs principaux : SU3

Secteurs d'utilisation finale : SU3, SU9

Catégorie de produit chimique : PC19

Catégories de processus : PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8b, PROC15

Catégories de rejet dans l'environnement : ERC1, ERC4, ERC6a

2. Formulation de préparations

Groupes d'utilisateurs principaux : SU3

Secteurs d'utilisation finale : SU 10

Catégories de processus : PROC2, PROC3, PROC4, PROC8b, PROC9

Catégories de rejet dans l'environnement : ERC2

3. Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

Groupes d'utilisateurs principaux : SU3

Secteurs d'utilisation finale : SU3, SU9

Catégorie de produit chimique : PC20, PC21

Catégories de processus : PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8b, PROC9, PROC10

Catégories de rejet dans l'environnement : ERC4, ERC6b

4. Utilisé en tant que réactif de laboratoire

Groupes d'utilisateurs principaux : SU 22

Secteurs d'utilisation finale : SU3, SU 22, SU24

Catégorie de produit chimique : PC19, PC20, PC21

Catégories de processus : PROC10, PROC15

Catégories de rejet dans l'environnement : ERC4, ERC6a, ERC6b

5. Traitement de surface

Groupes d'utilisateurs principaux : SU3

Secteurs d'utilisation finale : SU3, SU9

Catégorie de produit chimique : PC35

Catégories de processus : PROC5, PROC7, PROC8a, PROC10, PROC13

Catégories de rejet dans l'environnement : ERC2, ERC4, ERC6b

· **Conditions d'utilisation** Utilisation habituelle du secteur conformément à la partie 1.

· **Durée et fréquence** 5 jours de travail/semaine.

· **Travailleur**

Durée d'application : > 4 h

Fréquence d'utilisation : 220 jours/ an

· **Environnement** Utilisation à l'intérieur.

· **Paramètres physiques** Voir la section 9 de la fiche de données de sécurité

· **Etat physique** Liquide

· **Concentration de la substance dans le mélange**

Matière première.

Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

(suite page 16)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.12.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 12.07.2023

Nom du produit: propane-2-ol

(suite de la page 15)

- **Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité**
Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %
- **Autres conditions d'utilisation**
Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**
Observer la section 6 de la fiche de données de sécurité (mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle).
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**
Eviter le contact avec les yeux.
Prendre des mesures de précaution contre les charges électrostatiques.
Conserver à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer.
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
Conserver le récipient hermétiquement fermé dans un endroit bien ventilé.
- **Mesures de gestion des risques**
- **Protection du travailleur** Observer la section 7.1 et 8.1-8.2 de la fiche de données de sécurité
- **Mesures de protection organisationnelles**
N'employer que du personnel de chimie instruit.
S'assurer que les activités ne sont effectuées que par des spécialistes ou un personnel autorisé.
Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.
Observer la section 4 de la fiche de données de sécurité (mesures de premiers secours)
Prévoir une douche d'urgence pour les yeux et indiquer son emplacement de manière évidente.
- **Mesures techniques de protection**
Prévoir un équipement électrique antidéflagrant.
Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.
- **Mesures personnelles de protection**
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Eviter tout contact avec les yeux.
Lunettes de protection hermétiques
Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs, brouillards ou de gaz.
Assurer une ventilation adéquate.
Retirer toutes les sources d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui se accumulent en former des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent se accumuler dans les zones basses.
Pour une protection individuel, voir section 8.
- **Mesures pour la protection du consommateur**
Assurer un marquage suffisant.
Conserver sous clé et hors de portée des enfants.
- **Mesures de protection de l'environnement**
- **Eau** Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau et les égouts.
- **Sol** Empêcher la pénétration dans le sol.
- **Remarques**
En cas de dispersion accidentelle du produit: se référer à la section 6 de la fiche de données de sécurité.
- **Mesures pour l'élimination**
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- **Procédés d'élimination**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale

(suite page 17)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.12.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 12.07.2023

Nom du produit: propane-2-ol

(suite de la page 16)

· **Estimation de l'exposition**

· **Travailleur (cutané)**

67-63-0 Sans ventilation avec aspiration à la source

PROC1 0.0343 mg/kg BW/d

PROC2 1.37 mg/kg BW/d

PROC3 0.686 mg/kg BW/d

PROC4 6.86 mg/kg BW/d

PROC5 13.7 mg/kg BW/d

PROC7 42.9 mg/kg BW/d

PROC8a 13.7 mg/kg BW/d

PROC8b 13.7 mg/kg BW/d

PROC9 6.86 mg/kg BW/d

PROC10 27.4 mg/kg BW/d

PROC13 13.7 mg/kg BW/d

PROC15 0.343 mg/kg BW/d

La valeur calculée est inférieure au DNEL.

Ratio de caractérisation des risques <1

· **Travailleur (inhalation)**

67-63-0 Sans ventilation avec aspiration à la source

PROC1 0.0175 mg/m³

PROC2 8.76 mg/m³

PROC3 17.5 mg/m³

PROC4 35.1 mg/m³

PROC5 87.6 mg/m³

PROC7 438 mg/m³

PROC8a 87.6 mg/m³

PROC8b 43.8 mg/m³

PROC9 87.6 mg/m³

PROC10 87.6 mg/m³

PROC13 87.6 mg/m³

PROC15 17.5 mg/m³

La valeur calculée est inférieure au DNEL.

Ratio de caractérisation des risques <1

· **Environnement**

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée selon REACH article 14(3), annexe I, sections 3 (évaluation des risques pour l'environnement) et 4 (évaluation PBT/vPvB). Aucun danger n'ayant été identifié, une évaluation de l'exposition et une caractérisation des risques ne sont pas nécessaires (REACH annexe I section 5.0).

· **Consommateur** N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.

· **Guide pour l'utilisateur en aval**

Veillez consulter les documents suivants@: ECHA Guidance on information requirements and chemical safety assessment Chapter R.12: Use descriptor system; ECHA Guidance for downstream users; ECHA Guidance on information requirements and chemical safety assessment Part D:

Exposure Scenario Building, Part E: Risk Characterisation and Part G: Extending the SDS; VCI/Cefic REACH Practical Guides on Exposure Assessment and Communications in the Supply Chain; CEFIC Guidance Specific Environmental Release Categories (SPERCs).